



Mairie de MACAU

Arrêté n° AR2026-0158

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A SYLVAIN LALANNE 1ER ADJOINT AU MAIRE

Le Maire de la commune de MACAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu la délibération du 20 mars 2026 constatant l'élection de **Monsieur Sylvain LALANNE** en qualité de 1er Adjoint au Maire ;

Considérant que pour permettre une meilleure réactivité de l'administration de l'activité communale et du service des **finances communales et des ressources humaines**, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Monsieur Sylvain LALANNE 1er Adjoint au Maire.

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Sylvain LALANNE, 1er Adjoint au Maire, est délégué aux affaires financières et des ressources humaines, il assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions financières et des ressources humaines.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Monsieur Sylvain LALANNE, 1er Adjoint, pour :

- Signer les documents concernant les finances communales et des ressources humaines :
 - bons d'engagement
 - titres de recettes
 - mandats de paiement
 - bordereaux de la comptabilité publique
 - marché public
 - emprunt
 - arrêté et décision concernant les matières relevant des ressources humaines
 - bordereaux de la paie
 - déclaration des données sociales annuelles
 -
- Authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents et courriers administratifs relatifs au service communal chargé des finances et marchés publics et des ressources humaines ainsi que les convocations des commissions afférentes à cette délégation.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et notifié à Monsieur Sylvain LALANNE et une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet de la Gironde et à Monsieur le Trésorier de Pauillac

A Macau, le 20 mars 2026

Le Maire,

Chrystel COLMONT-DIGNEAU
A signé